



PROCES – VERBAL
Séance du mercredi 22 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 22 juillet, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Forges se sont réunis dans la salle du Conseil, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10, L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	15
Date de convocation		
16 juillet 2026		
AFFICHAGE/PUBLICATION		
article L2121-25 du CGCT		
16 juillet 2026		

Présents :

Mesdames Micheline BERNARD, Isabelle VILLAUDY TALLEC, Amandine BALLANGER, Stéphanie BERSOUT, Claire DRAPEAU, Stéphanie BRET, Mélanie CROIZÉ, Gaëlle VEQUAUD et Messieurs Philippe TERRIEN, Cédric LUCAS, Charles AUMONT, Maxime BARIL, Guillaume BERNARD, Sylvain COUTURIER, Jean-Michel LE GOUX formant la majorité des Membres en exercice, le Conseil Municipal étant composé de quinze membres.

Secrétaire de séance : Madame Stéphanie BERSOUT est élue secrétaire de séance.

1°) Approbation du procès-verbal des réunions du 22 juin 2026

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 22 juin 2026.

2°) Projets mécénat VENSOLAIR

Le Comité Mécénat de VENSOLAIR s'est réuni le 15 juillet 2026 afin d'examiner les projets transmis par la Commune de Forges. Le 21 juillet 2026, Madame Le Maire a été informée de la validation par le Comité de l'ensemble des projets présentés.

Ainsi sont retenus :

- La construction de la nouvelle Bibliothèque
 - Montant estimatif des travaux de la tranche 1 : **452 000 € HT**
 - Fonds Mécénat : **126 209 €**
- La renaturation des cours d'école
 - Budget : **111 744 € HT**
 - Fonds Mécénat : **93 120 €**
- Le parcours santé
 - Budget : **51 330 € HT**
 - Fonds Mécénat : **42 775 €**
- La piste liaison douce (lieu-dit Les Pierrières - Villeneuve de Forges)
 - Budget : **28 254 € HT**
 - Fonds Mécénat : **23 545 €**
- La rénovation énergétique des bâtiments communaux
 - Installation de stores extérieurs équipés d'un film solaire (ensemble des classes de l'école), isolation du plafond de la Salle des fêtes,

installation de 2 PAC dans l'ensemble du bâtiment de la Mairie, remplacement de 2 fenêtres dans le bureau d'accueil, changement des radiateurs des 2 logements communaux, remplacement des éclairages de la salle des fêtes, de la mairie, du club de football par des LED, isolation des vestiaires du Club de Foot

- Budget : **135 350 € HT**
- Fonds Mécénat : **112 792 €**
- Réparation du pont du marais communal et renfort des berges
 - Budget : **26 448,80 € HT**
 - Fonds Mécénat : **22 039 €**

Madame le Maire informe l'Assemblée que VENSOLAIR va adresser la convention mécénat qui devra être approuvée par délibération lors du prochain Conseil Municipal.

3°) Renaturation des cours d'école

Madame Isabelle VILLAUDY TALLEC fait le compte-rendu de la dernière réunion avec le Syndicat Départemental de la Voirie. Le projet va démarrer par le remplacement et le rehaussement de la clôture à 1,80 m pour satisfaire au plan Vigipirate. Elle va être agrémentée de plantes grimpantes et de petits arbustes sur tout le long. Des bacs potagers en dur seront disposés vers la cantine. Une marelle sera dessinée du portail à la porte d'entrée de l'école élémentaire.

Les travaux pourraient être faits lors des vacances de la Toussaint.

Concernant la cour des maternelles, un nouvel espace avec herbe et banc sera créé en face du pigeonnier. Une piste cyclable sera dessinée au sol. Des pavés drainants seront disposés dans la petite cour dans laquelle des problèmes d'évacuation des eaux pluviales ont été constatés.

Les travaux seraient réalisés au printemps 2027.

4°) Restauration de l'Église Saint-Laurent

Le Conseil Municipal valide le devis de 3 600 € en moins-value de l'entreprise EURL VITRAUX DUPUY pour les vitraux losangés non posés sur la baie Est de l'édifice.

Il est envisagé de mettre une grille de protection au niveau des fonds baptismaux. Un devis sera demandé.

Dans la continuité des travaux déjà réalisés, les agents techniques vont repeindre la porte des Bambins d'Aunis et poser un éclairage extérieur.

Monsieur Jean-Michel LEGOUX demande s'il serait possible de disposer :

- De clés supplémentaires.
- D'un stock d'une trentaine de chaises pour les diverses célébrations. Une recherche va être effectuée.
- D'un affichage extérieur à fixer au sol. Un devis sera demandé.

Certains pavés du dallage extérieur de l'entrée de l'église ayant été salis par des traces de pneus, une information sera faite auprès des parents des enfants de la crèche afin que ces derniers ne se garent pas dans l'allée menant à l'entrée de l'église.

5°) Désignation d'un délégué « Aléas climatiques »

Madame le Maire fait part de la demande de « ENEDIS » pour désigner deux délégués « aléas climatiques ». Sont désignés :

- Monsieur Philippe TERRIEN
- Monsieur Cédric LUCAS

6°) Plan communal de sauvegarde

Le plan communal de sauvegarde permet d'identifier les risques de la Commune aussi bien naturels que technologiques. Le plan de sauvegarde doit permettre d'apporter une réponse adaptée à chacun. La mise à jour de ce plan fera l'objet d'une réunion spécifique entre Élus. Il sera validé lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

7°) Bibliothèque Municipale : Création d'un emploi

Madame Marianne RAUT, responsable du Centre de Loisirs « Les Bambins d'Aunis », souhaite compléter son temps de travail par un contrat de 10 heures/semaine à la Bibliothèque à compter du 1^{er} septembre 2026. Le Conseil Municipal valide la création de cet emploi.

8°) Mise à jour du tableau des emplois et des effectifs

Il convient donc de mettre à jour le tableau des emplois et des effectifs :

Madame ATTANA, qui s'occupe de la pause méridienne, du ménage et des états des lieux de la salle des fêtes, va être nommée stagiaire à 28 heures par semaine. Un agent école/restauration va bénéficier d'un avancement de grade à l'ancienneté selon la liste des « promouvables 2026 ». Création d'un poste d'agent du patrimoine à compter du 1^{er} septembre 2026.

9°) Taxe sur la vacance des locaux d'habitation

Madame le Maire informe l'Assemblée que la taxe sur la vacance des locaux d'habitation a été instituée par l'article 108 de la loi de finances 2026. Elle rappelle la discussion instaurée avec ses collègues de la CDC AUNIS SUD. Chaque Commune souhaite instaurer cette taxe incitative afin de décider les propriétaires des biens concernés à louer ou vendre ces logements vacants alors que nos citoyens ont beaucoup de difficultés pour se loger.

À compter du 1^{er} janvier 2027, la taxe sur les logements vacants concernera les propriétaires de biens vides non meublés (appartements ou maisons) équipés en eau, électricité, chauffage et sanitaires. Son montant est calculé sur la base d'imposition du logement et en fonction d'un taux défini par les communes.

Le Conseil municipal prend une délibération pour fixer ce taux à 50 %.

10°) Travaux en cours

Voie piétonne à Villeneuve

Monsieur Philippe TERRIEN, Maire-Adjoint a sollicité deux entreprises et présente les devis :

- Syndicat de la voirie 23 500 €
- Entreprise LONGUÉPÉE : 2 solutions, l'une à 14 615 € et la seconde à 7 620 €

Le devis de l'entreprise LONGUÉPÉE est validé pour un montant de 14 615 €

- Un devis a été demandé à SITEA (Géomètre) pour le bornage qui s'élève à 1 733 € HT, soit 2 079,60 € TTC. Le devis est validé.

Élagage et broyage des fossés communaux

Monsieur Philippe TERRIEN, Maire-Adjoint présente les devis d'entretien suivants proposés par l'entreprise BOINOT:

- Pour l'élagage des haies (la moitié de la Commune chaque année) le coût est de 1 500 €
- Pour l'entretien des fossés (qui est nécessaire afin d'éviter les inondations) le devis s'élève à de 3 850 € HT.

Main courante de la place du Souvenir

- De la peinture va être achetée pour que les agents municipaux puissent repeindre la main courante de la place du Souvenir.

Désembouage

Monsieur Cédric LUCAS, Maire-Adjoint présente les deux devis demandés afin d'effectuer les travaux de désembouage du chauffage de l'école.

- BTE : 5 994 €
- CHEVALIER : 1 825 € HT soit 2 190 € TTC

Le devis de l'entreprise CHEVALIER est validé par le Conseil Municipal.

Réparation de la Porte de l'école maternelle et des deux fenêtres de la Mairie

- Le devis de la société AMP AUNIS est validé par le Conseil pour un montant de 462,20 €.

Terrain de football

- Un Arrêté de fermeture va être pris par Madame le Maire pour ne pas utiliser le terrain de football à compter du 23 juillet et jusqu'au 1^{er} septembre 2026, et ce afin de préserver le terrain pendant cette période de fortes chaleurs et de sécheresse intense.

- Une convention sera prochainement signée avec le Club d'Aigrefeuille sur l'utilisation du terrain de football de Forges.

11°) Questions diverses

► Madame Claire Drapeau, Conseillère Municipale, a participé à la Commission Emploi Insertion à la CDC Aunis Sud. Elle indique que Madame Fontaine, de France Services, va se déplacer dans toutes les Communes.

► Le projet « Escale chez les pros » en octobre se déroulera sur 4 jours et permettra à des personnes en recherche d'emplois de visiter des entreprises. Les entreprises de FORGES seront sollicitées.

► Le Forum des associations aura lieu le 5 septembre prochain dans la Commune de LE THOU. Trois associations de FORGES participent : le Comité des fêtes, l'US Forges et les Bambins d'Aunis. 38 associations seront présentes.

La prochaine séance du Conseil Municipal sera fixée à réception de la convention de mécénat de VENSOLAIR.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h55.

La secrétaire de séance

Le Maire

Stéphanie BERSOUT



Micheline BERNARD

